



**Programme gestion durable des déchets  
et de l'assainissement urbain**



## **Assainissement A07**

***Planification concertée pour la gestion des  
excréta à Debre-Berhan, Ethiopie***

***Rapport final – septembre 2002***



MINISTÈRE DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES

**GRET**

Perrine Duroyaume  
Pôle Développement Social Urbain

<b>I. LA CONCERTATION COMME APPUI A LA DEFINITION DE PROJET : RECIT D'UNE EXPERIENCE .....</b>	<b>4</b>
1. Rappel des objectifs : du diagnostic à la planification de la gestion urbaine des excréta .....	4
2. L'émergence d'une dynamique de concertation pour la gestion des excréta à Debre-Berhan : les leçons de l'expérience.....	5
2.1 Une volonté affirmée des responsables de la Municipalité .....	5
2.2 La création d'un comité de pilotage .....	6
2.3 De l'identification à la formulation de la demande .....	8
2.4 Une concertation progressive pour l'assainissement des excréta : des habitants aux élus de la Municipalité .....	9
2.5 Mener une concertation quand le médiateur est un intervenant « extérieur »: conscience des risques et des opportunités .....	12
3. Aujourd'hui, un comité porteur de projet.....	13
<b>II. METHODOLOGIE DE RECHERCHE .....</b>	<b>16</b>
1. Rappels des objectifs.....	16
2. Acquisition et traitement des données.....	17
2.1 La recherche bibliographique .....	17
2.2 Des hypothèses de départ .....	18
2.3 Des enquêtes-ménages.....	18
2.4 L'échantillon .....	19
2.5 Une élaboration « participative » du diagnostic .....	19
<b>III. DEBRE-BERHAN : UNE EXPANSION URBAINE LIMITEE .....</b>	<b>21</b>
1. Une ville secondaire émergente au sein du système urbain en Ethiopie.....	21
1.1 Croissance urbaine limitée et densification du centre de la ville.....	21
2. L'accès à l'assainissement .....	22
2.1 Une amélioration de l'accès à l'assainissement : l'impact des latrines communales .....	23
2.2 Le s.....	

**GRET**

3.2 Les  
3.3 Les  
3.4 Les

4. Le ser

Groupe de recherche et d'échanges technologiques  
211-213 rue La Fayette 75010 Paris, France  
Tél. : 33 (0)1 40 05 61 61 - Fax : 33 (0)1 40 05 61 10  
gret@gret.org - http://www.gret.org

4.1	Le service municipal de vidange .....	38
4.2	Le traitement des excréta collectés .....	39
<b>5.</b>	<b>La filière de construction des latrines .....</b>	<b>39</b>
5.1	La filière locale informelle de construction des latrines.....	39
5.2	La filière nationale licenciée .....	40
<b>6.</b>	<b>Les actions locales pour l'amélioration de l'assainissement.....</b>	<b>40</b>
6.1	Les projets des ONG locales et de la coopération décentralisée .....	40
6.2	La coopération bilatérale .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

#### **IV. PLANS D'ACTION DEFINIS LORS DE LA CONCERTATION FINALE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

---

## **I. LA CONCERTATION COMME APPUI A LA DEFINITION DE PROJET : RECIT D'UNE EXPERIENCE**

---

### **1. Rappel des objectifs : du diagnostic à la planification de la gestion urbaine des excréta**

L'objectif initial du projet de recherche-action est d'appréhender l'assainissement urbain de façon globale par la mise en place de solutions alternatives associant de manière cohérente différents systèmes (systèmes autonomes semi-collectifs desservant de quelques familles à plusieurs milliers d'habitants, systèmes individuels) tout en réduisant les coûts et en améliorant les performances.

La proposition faite pour le projet est d'amener les différents acteurs concernés par l'assainissement à se concerter et définir ensemble des plans d'actions pour améliorer et développer la filière de gestion des excréta. Afin de réaliser cette planification concertée, une des conditions majeures est la production d'un état des lieux de la situation sanitaire : ce diagnostic doit susciter une compréhension partagée de l'organisation générale du système de gestion des excréta en milieu urbain et interpeller l'ensemble des acteurs sur les modalités d'intervention nécessaires à l'amélioration de la filière.

Le diagnostic de la situation sanitaire réalisé à Debre-Berhan a permis :

- de situer le taux d'accès des ménages aux équipements sanitaires
- de recenser les différentes technologies de collecte des excréta, leur diffusion, coûts et gestion.

Les aspects économiques du secteur de l'assainissement ont été étudiés à la fois à travers l'investissement sanitaire des ménages dans leur habitat et dans l'organisation de la filière de construction des latrines.

Une évaluation du service d'assainissement fourni par la Municipalité a permis d'en mesurer l'impact, son adaptation au contexte et la rentabilité.

Les différents acteurs ( institutionnels, non-gouvernementaux, associatifs, économiques) porteurs de projets liés à l'amélioration de l'assainissement à Debre-Berhan ont été rencontrés afin d'évaluer avec eux la pertinence des expériences qu'ils ont réalisées et la possibilité de leur diffusion.

Les premiers résultats tirés de l'étude permettent de comprendre l'évolution du système de gestion des excréta à Debre-Berhan, les conditions de son développement et les scénarios possibles pour améliorer le secteur de l'assainissement. En intégrant les multiples aspects de l'assainissement à Debre-Berhan (sociaux, économiques, techniques, environnementaux, culturels, politiques et institutionnels), le diagnostic doit offrir une base aux acteurs pour une

mener une réflexion concertée et aboutir ainsi à la formulation de plans d'action stratégiques en matière de gestion des excréta.

Ce plan de gestion cohérent s'appuie sur une connaissance précise des spécificités de chaque contexte, permettant de mettre en œuvre des solutions variées pour l'assainissement des excréta tout en articulant et coordonnant les interventions des différents acteurs concernés.

La démarche de planification permettra d'optimiser le fonctionnement du service d'assainissement à l'échelle de la ville, et apportera une amélioration durable du cadre de vie des habitants, voire même du service public dans la durée en faisant de la gestion des excréta une des composantes à part entière de la gestion municipale.

## **2. L'émergence d'une dynamique de concertation pour la gestion des excréta à Debre-Berhan : les leçons de l'expérience**

Le déroulement de la mission réalisée à Debre-Berhan en Ethiopie ( janvier–février 2002) a permis de tirer des enseignements sur les modalités nécessaires à une concertation autour de la gestion urbaine des excréta.

### **2.1 Une volonté affirmée des responsables de la Municipalité**

Le Maire de Debre-Berhan a accueilli avec intérêt le projet de cette étude sur l'assainissement urbain : il a été perçu tout à la fois comme l'occasion d'améliorer la connaissance de la situation sanitaire de la ville et de définir des orientations opérationnelles pour le développement futur du service.

La réalisation de la mission s'est déroulée également dans un nouveau contexte de gestion municipale. Dans le cadre de la politique de décentralisation en cours en Ethiopie, a été établi un système d'organisation qui sépare les affaires proprement politiques de celles concernant la gestion urbaine<sup>1</sup>. Le Maire de la Municipalité de Debre-Berhan, nouvellement en place (depuis novembre 2001), est responsable de la définition et de la mise en œuvre de la politique de développement économique et social de la ville. Il assure la coordination entre les différents services de la Municipalité, en particulier le service technique et celui des affaires sociales, et le Bureau local du service de l'eau (WSSA)<sup>2</sup>.

Suite à une première réunion organisée à la Municipalité pour présenter les objectifs du projet, le Maire a approuvé la méthode de concertation proposée. Il a tenu à définir clairement son rôle et sa position dans la réalisation du diagnostic et dans la coordination des acteurs impliqués dans des projets de développement de l'assainissement à Debre-Berhan.

Le Maire a impulsé une dynamique de concertation en déléguant la responsabilité de la conduite de l'étude aux différents chefs des services de la Municipalité. En parallèle, il a iden-

---

<sup>1</sup> Auparavant, le Président de la Woreda (territoire administratif équivalent à la Commune) assumait également les fonctions de Maire de la Municipalité.

<sup>2</sup> Le Water Supply Service Authority est un organisme gouvernemental qui dépend du Bureau Régional de l'eau et de l'énergie de la Région Amhara. Le WSSA fonctionne sur ses propres fonds et bénéficie de l'appui technique du Bureau de la Zone (équivalent du Département) chargé de l'eau et de l'énergie. Le budget annuel défini par le WSSA est présenté au Conseil de la Woreda pour recevoir son approbation.

tifié et informé les acteurs locaux susceptibles de participer à la planification pour l'amélioration de la filière de gestion des excréta. Le projet a réellement été porté par le Maire qui a su impliquer les personnes responsables de la gestion et du développement du service d'assainissement tout en affirmant son autorité sur la conduite générale de l'étude.

**La concertation proposée a été l'occasion d'initier de nouvelles méthodes de gestion municipale :**

L'intérêt d'une étude sur la situation sanitaire s'est accompagnée de la prise de conscience qu'à l'avenir, les données collectées pour le diagnostic devaient être mises à jour régulièrement pour pouvoir évaluer l'impact des projets réalisés à Debre-Berhan en matière d'assainissement.

La délégation de la conduite de l'étude aux responsables des services municipaux a permis de clarifier les enjeux du diagnostic d'un service urbain et d'en consolider les méthodes de réalisation.

Le Maire a compris la concertation comme la possibilité de définir la politique de développement urbain et comme un outil partagé de mise en œuvre de projets.

## **2.2 La création d'un comité de pilotage**

Sur l'initiative du Maire, la création d'un comité de pilotage pour le suivi du projet a été décidée lors de la première réunion de présentation des objectifs de l'étude. Les représentants des principales institutions concernées par l'assainissement ont été invités à participer aux rencontres hebdomadaires du comité pour faire le point sur l'avancement du travail de terrain.

Un document<sup>3</sup> présentant l'ensemble des données recherchées et identifiant les sources disponibles a été remis à chacun des membres du comité. Il a permis d'informer les principaux acteurs de l'assainissement à Debre-Berhan des étapes du diagnostic et de leur nécessaire collaboration dans la recherche des données. Lors des réunions du comité, ce document a constitué un cadre de référence pour évaluer la progression de l'étude, se présentant également comme un outil facilitant l'échange de points de vue et de réflexions entre les membres.

**Membres du comité de pilotage :**

- Le Maire de la Municipalité de Debre-Berhan
- Les responsables des services municipaux ( Service technique et Service des affaires sociales)
- Le responsable du WSSA
- Le responsable du Centre Sanitaire de Debre-Berhan
- Le Docteur en chef de l'Hôpital de Debre-Berhan
- Le coordinateur du programme de coopération décentralisée entre Debre-Berhan et Blanc-Mesnil
- Le responsable de Christian Children Fundation (Ong locale)

---

<sup>3</sup> Cf. Annexes, *Document suivi du comité.*

**Le comité de pilotage représente un espace de promotion et de diffusion du projet.** Des personnalités extérieures ont été invitées à y participer :

- ▷ **Une représentante de l'antenne éthiopienne de l'Agence Française de Développement**, chargée du suivi du projet de remise à niveau du réseau d'eau et d'assainissement à Debre-Berhan.

Les responsables de la Municipalité et du WSSA ont tenu à impliquer les bailleurs dans la concertation pour la planification de l'assainissement des excréta : leur participation au comité est l'occasion de définir conjointement les orientations et la mise en œuvre du projet financé par l'AFD et le MEDAC<sup>4</sup>. En effet, l'assainissement représente une composante importante du projet avec 1.5 millions de Birrs, soit 186.767 Euros, prévus pour l'amélioration de la filière de gestion des excréta. La mise en œuvre de la planification permet à la Municipalité de consolider ses relations avec les bailleurs, de formuler des demandes précises et opérationnelles qui sont les garanties de la pérennité de l'investissement réalisé.

- ▷ **Un ingénieur de Care-Ethiopia.**

Dans le cadre des accords de coopération décentralisée entre Debre-Berhan et Blanc-Mesnil, un programme de pavage des rues s'appuyant sur la participation de la communauté a été initié il y a 4 ans et continue d'amener de réelles améliorations urbaines et sociales. Bénéficiant d'une longue expérience à Addis Abeba en matière d'animation sociale urbaine, Care-Ethiopia a été sollicité régulièrement par la Municipalité et le coordinateur du programme de coopération, afin d'apporter un conseil technique et social dans la réalisation de ce projet.

La Municipalité a tenu à valoriser cette expérience interne en invitant l'ingénieur de Care à participer au comité de pilotage pour capitaliser les leçons positives de ce programme des rues pavées. La demande porte essentiellement sur les conditions d'une bonne animation sociale qui puisse mobiliser la contribution des habitants et générer un sentiment d'appropriation chez les usagers. La Municipalité est consciente qu'un projet d'amélioration du système d'assainissement des excréta exige une implication forte de la communauté et cherche à valoriser et consolider ses propres acquis en matière d'animation sociale.

Le comité de pilotage est apparu comme un espace de rencontre et de concertation préalable à la planification. A travers le comité, la Municipalité a pu capitaliser ses propres expériences et consolider ses liens avec les bailleurs en les associant dans la production de plans d'actions directement utiles à la mise en œuvre des projets financés.

### *Les difficultés rencontrées*

Les interventions extérieures ont été des moments forts du comité mais il est vrai que le suivi de l'étude s'est réalisée autrement que la manière prévue : les membres désignés pour participer aux réunions ne sont venus qu'occasionnellement et l'élaboration de l'état des lieux ne s'est pas déroulée dans la concertation souhaitée à l'origine. La majorité des données nécessai-

---

<sup>4</sup> Ministry of Economic Development and Cooperation. L'accord de financement du projet de remise à niveau du réseau d'eau et d'assainissement de la ville de Debre-Berhan a été signé en mars (?) 2001. Le coût total de ce projet s'élève à environ 50 millions de Birrs soit près de 6.4 millions d'Euros. Le démarrage du projet est prévu dans le courant de l'année 2002.

res au diagnostic a été collectée en dehors du comité, lors d'entretiens individuels avec les différents membres.

La durée très courte de la mission (6 semaines) est une des raisons qui ont limité la mobilisation des partenaires. Pris dans différentes contraintes professionnelles, ils n'ont pas nécessairement pu s'arranger pour participer aux réunions. Le manque de disponibilité des acteurs locaux, accentué par des délais de mission très courts, a été un des principaux obstacles à la mise en œuvre d'une planification concertée de l'assainissement des excréta.

Face aux difficultés à mobiliser le comité, la solution déployée a été de solliciter chacun des membres pour les tenir impliqués de l'état d'avancement de l'étude et recueillir les informations détenues utiles à la concertation sur l'assainissement.

### **2.3 De l'identification à la formulation de la demande**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la concertation pour la gestion des excréta, les différents acteurs impliqués dans le secteur de l'assainissement ont été invités à faire l'évaluation de leur projet. Ces entretiens ont permis de saisir plus précisément les enjeux locaux et d'aider les acteurs à identifier leurs besoins dans la conduite de leurs interventions en faveur de l'assainissement des excréta.

#### *Une politique sociale et intégrée des services urbains*

Cette démarche s'est avérée particulièrement pertinente avec le responsable du WASSA. L'Etat régional Amhara a en effet décidé que le service de l'eau et de l'assainissement devaient être gérés par un seul et même organisme afin de donner une meilleure cohérence à la gestion urbaine. A l'avenir, le WASSA sera responsable de la gestion du service d'assainissement des déchets liquides ; le Service des Affaires Sociales continuera à garder le contrôle et le suivi de la gestion des déchets solides. Le décret devrait être appliqué dans les prochains mois et le responsable du WASSA de Debre-Berhan s'est impliqué de près dans la conduite de l'étude sur la gestion des excréta.

Des visites de terrain lui ont donné la possibilité de se sensibiliser aux spécificités du service d'assainissement et d'identifier les conditions majeures pour le développement de la filière de gestion des excréta. Sa collaboration a permis ainsi de préparer le futur regroupement des services et d'identifier des demandes précises quant aux modalités de gestion de l'assainissement. Le responsable du WASSA a ainsi exprimé l'importance d'une amélioration de la gestion sociale des équipements publics, en particulier pour les bornes-fontaines et les latrines communales généralement partagées par un groupe de 18 ménages.

L'animation sociale apparaît comme une demande forte des acteurs de l'assainissement à Debre-Berhan. L'idée de la création spécifique d'un poste pour cette fonction au sein du futur Water and Sanitation Supply Service Authority a émergé durant les entretiens et constitue un des plans d'action sur lequel les acteurs invités à la concertation souhaiteraient définir.

### *Des plans d'action pour la mise en œuvre des projets de coopération décentralisée*

Les accords prévus pour le prochain programme de coopération décentralisée entre Debre-Berhan accordent une place importante à l'assainissement. Près de 23 000 Euros seront consacrés au financement de 6 latrines communales et 18 latrines familiales. ( il s'agit de latrines à un seul trou, situé dans des espaces publics et desservant un groupe de 5 à 8 ménages)

Ces sommes avaient été déjà cependant engagées lors du précédent programme de coopération mais la Municipalité de Debre-Berhan ne les a pas investies pour des raisons de prudence. En effet, elle avoue manquer de connaissances précises sur la situation précise de la ville et n'a pas voulu se risquer dans cet investissement sans avoir préalablement identifier la demande des habitants et les technologies les plus appropriées autant dans leur gestion que dans leur coût.

La planification concertée pour la filière de l'assainissement des excréta est perçue comme le moment requis pour définir la mise en œuvre du projet d'équipement sanitaire financé par Blanc-Mesnil. Le diagnostic réalisé devrait permettre de saisir les besoins des habitants, repérer les aires d'implantation des latrines, évaluer la pertinence des réponses apportées par chacune des deux technologies et les conditions de leur gestion.

La Municipalité souhaite également intégrer dans l'étude la question de la contribution des futurs usagers dans la réalisation des latrines. Le choix de l'implantation de ces équipements doit se faire selon l'avis de la communauté et des mesures d'encadrement et d'aide à la décision sont prévues pour faire émerger le processus de décision. La contribution des usagers est aussi pour la Municipalité une des garanties de la pérennité de l'investissement : la participation des habitants aux travaux d'aménagement a déjà été mise en place pour le programme des rues pavées et les responsables des services municipaux et du WASSA souhaitent l'étendre aux projets de remise à niveau du réseau d'eau et d'assainissement.

## **2.4 Une concertation progressive pour l'assainissement des excréta : des habitants aux élus de la Municipalité**

### *La collaboration des élus des Kebele*

Des évaluations participatives ont été menées auprès des élus des 9 Kebeles de Debre-Berhan. Les Kebeles représentent des sous-autorités locales élues par les habitants et sont responsables d'une partie de la gestion administrative urbaine ainsi que de la gestion d'équipements publics comme les jardins d'enfants, les bornes-fontaines et les latrines communales. Les revenus issus de la collecte de taxes et des services publics rendus leur permettent de rémunérer le personnel administratif mais ils sont le plus souvent trop faibles pour investir dans le financement d'infrastructures sociales du quartier.

Les élus des Kebeles ont été associés à définition de plans d'action concertés pour l'amélioration de la filière de gestion des excréta : la structure des Kebeles peut être un relais intéressant dans l'organisation de la communauté des usagers pour la gestion de leur environnement.

Des visites de terrain ont permis de consolider leur connaissance du quartier et de les sensibiliser aux problèmes liés à l'assainissement dans leur Kebele. Cette première étape de la concertation a essentiellement porté sur la gestion sociale des équipements publics

d'assainissement et sur l'impact des latrines communales qui sont sous la responsabilité des Kebeles.

Une première réunion de restitution du diagnostic a été organisée à la Municipalité avec l'ensemble des élus des Kebeles, les responsables des services municipaux et des représentants d'association de jeunes qui œuvrent pour l'amélioration sanitaire de leur quartier.

Des échanges d'expériences ont pu avoir lieu : certains élus des Kebeles ont en effet mis en place des systèmes de gestion des latrines communales où les usagers se cotisent mensuellement pour rémunérer un gardien et assurer les frais de maintenance. Ce type de gestion mérite d'être valorisé et connu par les autres Kebeles, en particulier ceux qui sont confrontés à des difficultés dans le montage d'une organisation sociale et communautaire (certaines latrines communales mal gérées ont plus contribué à dégrader sévèrement l'environnement : champs de défécation à ciel ouvert, dépôts d'ordures ménagères, etc.).

Les élus des Kebeles ont tenu également à évoquer les problèmes liés à la gestion des latrines publiques. Certaines d'entre elles sont en effet situées à proximité d'aires résidentielles et leur forte fréquentation (jusqu'à 200 personnes les jours de marché) entraînent régulièrement des nuisances sur l'état sanitaire de l'environnement urbain (les abords des latrines sont utilisés pour la défécation et l'intérieur des équipements est souvent sale malgré au moins deux nettoyages quotidiens). Les habitants se plaignent régulièrement de la présence de ces latrines publiques et reportent les différents problèmes aux Kebeles.

Bien que la gestion de ces équipements publics soit sous la responsabilité de la Municipalité, les élus ont insisté sur la nécessité d'une nouvelle gestion capable de préserver l'environnement sanitaire. Une des propositions est de passer à un accès payant pour l'usage des latrines publiques et de proposer en contrepartie un service de meilleure qualité.

Cette réunion a permis de définir les conditions préalables à la mise en place de comité de gestion des latrines communales. Les élus des Kebeles ont insisté sur la nécessaire prise en compte de la demande des habitants avant la mise en œuvre de ces comités et la construction de nouveaux équipements d'assainissement.

Les Kebeles doivent être des structures facilitant les initiatives communautaires et apportant un appui social et technique.

La concertation a établi un consensus autour des problèmes liés à la gestion des excréta. Les élus des Kebeles ont partagé les méthodes de travail (état des lieux, évaluation participative, définition de plans d'actions concertés) et veulent les appliquer aux autres domaines de l'assainissement urbain, en particulier la gestion des ordures ménagères.

#### *L'appropriation du processus de concertation par la Municipalité*

Les premiers résultats de l'état des lieux de l'assainissement urbain à Debre-Berhan ont été présentés lors d'une réunion de restitution finale organisée par la Municipalité (cf. Annexes, *Programme de l'atelier de travail*).

Le Maire a souhaité en effet faire du compte-rendu de la mission un événement autour de l'assainissement urbain en y invitant les acteurs concernés par le développement de ce service. Le responsable des Relations publiques de la Woreda a été désigné pour animer et coordonner la réunion finale.

L'exposé de présentation du diagnostic a cherché à montrer aux participants une photographie précise des différents types de systèmes de collecte des excréta recensés à Debre-Berhan. Pour chacun des systèmes, des données sur leur diffusion, leur coût et mode de gestion ont permis d'en comprendre les avantages et contraintes.

Le diagnostic a permis de dégager une vision d'ensemble du système de gestion des excréta à Debre-Berhan et d'inviter les participants à réfléchir sur les conditions pour améliorer la filière de l'assainissement urbain. Le problème de l'accès aux équipements a été quantifié, l'ampleur des besoins démontré : les acteurs présents à la réunion ont donc pu évaluer par eux-mêmes l'impact et la pertinence des technologies de collecte des excréta utilisées à Debre-Berhan.

La nécessité d'introduire et de développer de nouveaux systèmes d'assainissement a été relevée par l'ensemble des participants ; la réunion a été aussi l'occasion de réaffirmer la volonté des acteurs impliqués de poursuivre le travail de définition des plans d'actions pour la gestion du service d'assainissement des excréta.

L'atelier de restitution finale a permis d'aboutir à des points de conclusion forts pour l'action mais surtout, **de poursuivre le processus de concertation**. Le Maire a décidé de donner suite au comité créé initialement pour le suivi de l'étude : il va évoluer en une structure de suivi et de mise en œuvre des projets, en particulier celui financé par Blanc-Mesnil pour la construction de nouvelles latrines.

Les acteurs les plus impliqués et motivés par les enjeux du développement de la filière d'assainissement des excréta ont été particulièrement actifs durant la réunion. Cet espace de parole leur a donné la possibilité de renforcer la visibilité de leurs actions aux yeux des représentants des pouvoirs publics locaux.

La rencontre entre les différents acteurs de l'assainissement a favorisé l'émergence de dynamiques de projets et renforcé la collaboration entre les représentants des institutions publiques locales et ceux des programmes de coopération décentralisée et non-gouvernementales.

Le représentant de Care-Ethiopia venu faire partager son expérience des projets de participation communautaire lors de la réunion, l'expert de la Zone désigné pour aider à la réalisation de l'état des lieux, devraient faire partie du nouveau comité de mise en œuvre des plans d'action pour l'assainissement des excréta.

L'expérience apprend les conditions du passage de l'appui à la définition de plans d'action concertés à la mise en œuvre de projets ont été œuvre :

- **Assurer un suivi** pour la mise en œuvre des plans d'action concertés, dont le processus de déroulement demande du temps.
- **Impliquer des « acteurs -relais » pour le passage à l'action**, c'est à dire des personnes reconnues par les autorités publiques et les bailleurs, capables de formaliser les

éléments de conclusion du diagnostic, de porter les dynamiques de projet et d'animer le comité de mise en œuvre.

- Avoir un appui des responsables

L'organisation du comité de mise en œuvre des projets liés à l'assainissement risque d'être confrontée aux mêmes difficultés que celles évoquées lors de la phase de suivi de l'étude.

Cependant, le temps de mission a permis de consolider l'appui des responsables de la Municipalité dans la dynamique de projets d'assainissement. Le comité doit définir et accompagner la mise en œuvre du projet d'implantation de latrines financées par Blanc-Mesnil. La forte implication du coordinateur du programme de jumelage et la participation du consultant ayant déjà apporté son expertise aux projets de pavage des rues, apportent des garanties solides dans le déroulement du projet.

La dynamique de planification concertée pour la gestion des excréta est assurée à la fois par une volonté municipale affichée et un suivi organisationnel et technique apporté par des acteurs durablement impliqués dans l'assainissement.

## **2.5 Mener une concertation quand le médiateur est un intervenant « extérieur » : conscience des risques et des opportunités**

L'objectif du projet mené à Debre-Berhan est d'apporter un appui aux acteurs locaux dans la définition de plans de développement du service d'assainissement. La méthode optée pour l'élaboration commune de ces plans est celle de la concertation.

Pour la définir simplement, la concertation est une consultation des principaux intéressés avant la prise de décision. Ce moment d'échanges doit permettre aux différents acteurs de s'entendre pour définir des orientations claires dans lesquelles chacun s'y reconnaisse.

Organiser une concertation demande alors la présence d'un « animateur » qui assure la communication entre l'ensemble des acteurs, coordonne les échanges et régule les conflits potentiels. Le médiateur chargé de la concertation se retrouve au centre d'un jeu d'acteurs fait d'alliance et de tensions. L'émergence d'une entente autour d'un projet ne peut se faire dans un consensus qui serait au-dessus des intérêts particuliers de chacun. Au contraire, la concertation peut être un lieu d'expression des enjeux locaux, elle se présente alors souvent comme le miroir des rapports existants entre les différents groupes mobilisés. Le risque est de voir le projet récupéré par certains acteurs en position de force qui utiliseraient la concertation pour asseoir leur position.

La médiation exige une connaissance des enjeux locaux, la lecture des stratégies et des logiques de l'ensemble des acteurs impliqués.

L'arrivée d'un intervenant extérieur chargé de la mise en place de la concertation s'annonce problématique : comment assurer le rôle de médiateur quand l'intervenant désigné est étranger au contexte, travaillant de surcroît dans un temps de mission trop court pour supposer une profonde immersion au cœur du terrain ?

### *Les enseignements de la médiation menée à Debre-Berhan*

- L'intervenant du GRET chargé de la mission a comme avantage de connaître préalablement le terrain de recherche et d'avoir travaillé déjà avec l'équipe municipale de Debre-Berhan. En quelque sorte, s'il est étranger de part sa nationalité, il n'est pas « extérieur » au sens où il est un acteur reconnu et intégré pour avoir participé au programme de coopération décentralisée.
- Cependant, l'intervenant participe de manière trop ponctuelle pour appartenir aux jeux d'acteurs locaux. Sa position peut être définie de « **périphérique** », expression plus nuancée qui évite les écueils d'une vision parfois trop manichéenne de la coopération comme celle qui associe l'étranger à l'extérieur.  
Cette position permet d'avoir une certaine objectivité dans l'analyse et garantit également une forme de neutralité. Le médiateur facilite les échanges entre les acteurs et gagne sa légitimité s'il est reconnu ne pas prendre parti pour un intérêt en particulier.
- Le processus de concertation exige du temps, la médiation est un travail d'accompagnement progressif des acteurs. Un temps de mission de 6 semaines est bien évidemment trop court pour que l'intervenant du GRET prétende assurer cette fonction de médiation. Des relais sont donc à préparer dès le démarrage de la mission afin de garantir une continuité. Un sociologue éthiopien a été associé à la réalisation du diagnostic et à la phase d'animation. Considéré comme un homologue à part entière, ce partenaire privilégié a dû quitter la région peu après le départ de l'intervenant du GRET pour des raisons professionnelles.
- Le consultant de Care Ethiopia a été désigné finalement pour animer le comité et apporter un appui technique et organisationnel à l'équipe municipale de Debre-Berhan.

Au final, la mission de l'intervenant du GRET a permis de lancer un processus de concertation qui a été intégralement repris par les acteurs locaux.

La diffusion du diagnostic, l'organisation d'une réunion de présentation finale de l'étude ont fait l'effet d'un « déclic » au sein de la Municipalité de Debre-Berhan. Elle s'est mobilisée pour réfléchir à l'amélioration du service et à un meilleur investissement des fonds destinés à l'assainissement de la ville.

### **3. Aujourd'hui, un comité porteur de projet**

La constitution d'un comité a été décidée à l'issue de la réunion de présentation du diagnostic.

Les membres de ce comité sont :

- Le service de l'eau et de l'assainissement de la Woreda de Debre Berhan
- Les services techniques et les services sociaux de la Municipalité de Debre Berhan
- Le Maire de la Municipalité
- Les ingénieurs civils en assainissement
- L'association des femmes de Debre Berhan
- Le Bureau des Affaires Féminines
- Les élus des Kebeles et les services concernés par l'assainissement
- Les associations qui œuvrent pour l'environnement
- Les représentants d'habitants
- Le consultant de Care Ethiopia chargé de l'animation

Concernant son organisation, le comité assainissement est placé sous la responsabilité du conseil municipal de Debre Berhan.

Une mission d'1 journée réalisée en juin 2002 a permis de faire le point sur les activités réalisées par le comité assainissement.

Le comité a travaillé sur 3 principaux volets qui composent la filière de gestion à Debre Berhan.

Une réflexion a été menée pour améliorer l'accès, la technique et le mode de gestion de ces 3 principaux systèmes d'équipement sanitaire.

Une méthodologie de travail a été conçue avec l'appui du consultant éthiopien qui programme les activités à mener et organise les interventions de chacun des acteurs concernés.

Voici la liste des activités et des résultats réalisés.

#### ■ **Les latrines communales**

- Implantation de 6 nouvelles latrines communales (choix du site en concertation avec les habitants)
- Réduction du coût de l'équipement ( de 20 000 Birrs à 13 500 Birrs)
- Participation financière des usagers au coût de construction
- Technologie appropriée (achat de matériaux locaux)
- Modes de gestion définis avec la participation de la communauté

#### ■ **Les latrines privées**

- Conception et promotion auprès des particuliers d'une nouvelle dalle de latrines (coût de l'ensemble avec dalle, fosse et super structure : 3 800 Birrs)
- Construction de 12 latrines avec dalles améliorées à destination d'un groupe de 4 à 5 familles (participation financière des usagers requise)
- Construction de 10 latrines privées pour la promotion de la technologie

#### ■ **Les latrines publiques**

Au mois de juin dernier, le comité débutait la réflexion sur la gestion des équipements publics.

Les points qui suivent sont plutôt les objectifs à atteindre fixés par le comité.

- Construction d'un nouveau bloc de latrines publiques
- Amélioration du service d'assainissement municipal
- Satisfaction des usagers
- Réflexion sur la délégation du service au secteur privé.

Le comité assainissement a ciblé son intervention autour de 4 principaux objectifs :

- **La participation communautaire** dans la définition des modes de gestion des équipements
- **Réduction du coût des équipements** (contribution financière des usagers ; achat de matériaux locaux)
- **Une conception technologique** des équipements plus adaptée
- **Une meilleure complémentarité** des systèmes de gestion de l'assainissement

La mise en place d'une concertation a permis de mieux orienter les investissements consacrés à la filière de gestion de l'assainissement.

**La création de ce comité a été l'occasion de mieux structurer les acteurs de l'assainissement et de s'appuyer efficacement sur leur diversité.**

**La réflexion menée par les membres du comité a eu pour effet d'intégrer les différentes étapes de la filière de l'assainissement en jouant sur la complémentarité des systèmes sanitaires.**

## II. METHODOLOGIE DE RECHERCHE

---

### 1. Rappels des objectifs

Le projet proposé pour la planification concertée de la gestion des excréta à Debre-Berhan se déroule en 3 phases :

#### ■ **L'élaboration d'un état des lieux de la filière de gestion des excréta.**

Ce travail de diagnostic permet d'avoir une vision générale du système de gestion de l'assainissement des excréta en s'attachant à ses différents aspects : quantitatifs, économiques, sociaux, techniques, environnementaux, institutionnels et politiques.

La réalisation de cet état des lieux est une des conditions majeures de la concertation entre les acteurs de l'assainissement. Elle doit actualiser la connaissance de l'organisation de la filière de gestion des excréta et définir les grandes problématiques auxquelles sont confrontés les acteurs de l'assainissement.

Cet état des lieux répond à une double nécessité :

- Améliorer la connaissance de l'existant
- Constituer une référence et définir un cadre de développement pour les projets d'amélioration de l'assainissement des excréta.

#### ■ **Des évaluations participatives**

Ces évaluations sont menées avec les principaux acteurs de la filière de l'assainissement des excréta. Elles les invitent à s'exprimer sur leur perception des problèmes sanitaires urbains, sur les objectifs et l'impact des projets menés et sur les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de leurs actions.

Les évaluations participatives ouvrent aux acteurs un espace d'expression et de dialogue indispensable à la concertation.

#### ■ **L'organisation d'une concertation pour appuyer les acteurs dans la définition de plans d'action visant à améliorer la gestion de la filière des excréta.**

Les deux précédentes étapes préparent la phase de concertation. Les conclusions du diagnostic sont discutées avec l'ensemble des acteurs intervenant dans la gestion et le développement de l'assainissement des excréta. Les évaluations menées ont permis de rassembler de manière progressive les acteurs rencontrés autour de la planification concertée.

## **2. Acquisition et traitement des données**

La préparation de la mission réalisée à Debre-Berhan a été l'occasion de définir une méthodologie précise pour l'obtention des informations nécessaires à la production d'un état des lieux sur la situation sanitaire

### **2.1 La recherche bibliographique**

Les enquêtes de terrain doivent, dans leur phase d'élaboration, s'appuyer sur une série d'hypothèses qui seront validées lors du traitement des données. Ces hypothèses orientent la recherche et servent de points de démarrage à la collecte des données.

Un ensemble de documents disponibles a donc été étudié afin de dresser un cadre de compréhension large et ouvert de la situation sanitaire à Debre-Berhan.

#### **■ Le Schéma Directeur de Debre-Berhan, 1994**

Ce document d'urbanisme présente des informations statistiques générales sur la ville et la population de Debre-Berhan. Celles-ci ont été collectées lors du dernier recensement qui a eu lieu en 1994. L'ancienneté des données représente une contrainte importante. L'actualisation de certaines informations, comme le nombre actuel d'habitants, reste alors relativement approximative.

##### ▷ Données du Schéma Directeur de 1994

- Nombre d'habitants.

Selon le Schéma Directeur, la population s'élève à environ 53 000 pour l'année 2001.

- Taux d'accroissement de la population urbaine avec des estimations basses, moyennes et hautes.
- Nombre d'habitants par Kebele.
- Revenus des ménages et distinction socio-professionnelle
- Taux d'équipement sanitaire. Ces informations donnent des points de comparaison pour connaître l'évolution de la situation sanitaire de Debre-Berhan. Cependant, le recensement distingue les ménages équipés de toilettes à eaux (comme celles avec des chasses d'eau) et de fosses septiques de ceux possédant des latrines sèches.

La majorité des ménages n'ayant pas accès à des toilettes reliées au branchement d'eau, cette distinction se révèle peu efficace pour comprendre le niveau d'accès à l'assainissement des habitants.

#### **■ Les évaluations du programme de coopération décentralisée**

Les actions de coopération entre Debre-Berhan et Blanc-Mesnil sont régulièrement évaluées par le GRET. Le programme de jumelage oriente ses interventions autour de l'amélioration des services urbains comme la voirie, l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Les évaluations apportent des informations sur les dynamiques de projet en cours à Debre-Berhan et sur la nature des interventions dans le domaine de l'assainissement.

- **L'étude de faisabilité du projet de remise à niveau du réseau d'eau et d'assainissement de Debre-Berhan**
- **Des données générales sur la situation sanitaire des villes en Ethiopie (organismes des Nations Unies)**

La lecture de ces différents documents a permis d'élaborer des hypothèses sur la situation sanitaire à Debre-Berhan.

## **2.2 Des hypothèses de départ**

- Un taux d'accès sanitaire inférieur aux autres villes

L'accès aux équipements sanitaires à Debre-Berhan serait bien inférieur à celui indiqué pour les autres villes secondaires d'Ethiopie. Plus de la moitié de la population n'aurait pas accès à un équipement convenable.

- L'impact limité des projets d'assainissement collectif

Dans l'ensemble, les projets d'amélioration sanitaire développent plutôt des équipements collectifs comme les latrines communales et publiques. Cette solution n'aurait qu'un impact relativement faible compte tenu de la forte demande.

## **2.3 Des enquêtes-ménages**

Lors de la mission de terrain, un questionnaire d'enquête-ménage a été élaboré. Il a pour objectif de :

- Evaluer le taux d'équipement sanitaire des ménages et les modes d'accès existant
- Etablir le profil socio-économique des ménages selon leur équipement sanitaire
- Recenser les usages et les gestions particulières à chaque type d'équipement
- Evaluer la capacité d'épargne des ménages et l'investissement dans l'amélioration de leur habitat

Cet outil a permis de collecter des données précises sur les pratiques sanitaires et les modes de gestion des ménages. Avant de préparer le questionnaire, des visites de terrain ont été menées pour identifier les modes d'accès principaux (latrines à fosse sèche, trou dans la parcelle, champs de défécation). Une grille de collecte des informations plus fine et précise a pu ainsi être mise au point et préalablement testée lors d'une série de 4 enquêtes. Le questionnaire a été conçu progressivement.

Chacune des parties de cet outil d'entretien répond à l'un des objectifs énoncés.

### **■ Le profil des ménages**

Nombre de personnes / temps d'occupation dans le logement / principale source de revenus du ménage / revenus mensuels estimés / dépense quotidienne estimée.

### **■ Le logement**

Le statut d'occupation résidentiel / le coût de l'acquisition / l'état du logement / l'accès aux services (route, eau, électricité, assainissement)

### ■ **Les pratiques et l'accès à l'assainissement**

Le mode d'assainissement utilisé / informations spécifiques à chaque mode d'assainissement (exemple pour les latrines privées : date de construction, coût, financements, identité du constructeur, type d'équipement)

### ■ **L'investissement dans l'habitat**

Dernier travaux d'amélioration réalisé (date, coût, financement) / projet d'amélioration / importance donnée à l'équipement sanitaire

150 enquêtes ont été conduites lors de la mission par un groupe de 10 étudiants préalablement formés aux techniques d'entretien. Ces étudiants ont été sélectionnés en collaboration avec les responsables des Kebeles.

## **2.4 L'échantillon**

Une des principales limites dans la représentativité de l'échantillon a été la sélection des maisons à enquêter. Il n'existe pas de plan cadastral de Debre-Berhan, lequel permettrait d'opérer une sélection par tirage au sort du numéro de parcelle. De ce fait, le choix de l'échantillonnage a dû se faire arbitrairement. Nous avons respecté cependant la répartition démographique entre les 9 Kebeles de Debre-Berhan : les données statistiques du Schéma Directeur de 1994 établissent le nombre de personnes par Kebele et nous avons pu après actualisation, définir le nombre de maisons à enquêter pour chacun d'entre eux.

Les données issues des enquêtes-ménages ont été présentées aux acteurs lors d'une réunion de restitution du diagnostic organisée à la Municipalité.

150 ménages enquêtés représentent une population de 1125 si la moyenne de personnes par ménage s'élève à 7.5 (cf p.13 rapport intermédiaire). Ainsi, notre échantillon représente 2.1% de la population totale de Debre-Berhan.

## **2.5 Une élaboration « participative » du diagnostic**

Les objectifs de la mission ont été présentés à l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux de la filière de l'assainissement lors d'une réunion organisée sur initiative du Maire à la Municipalité.

Une partie des données nécessaires à l'état des lieux a été rassemblée directement par les services de la Municipalité concernés. Une présentation des informations recherchées leur a été faite et le partage du travail établi. Un comité de suivi du diagnostic a été mis en place pour accompagner les partenaires impliqués dans leur travail de recherche d'informations.

La réalisation du diagnostic est l'occasion d'impliquer progressivement les acteurs locaux concernés dans la démarche de concertation.

Dans l'ensemble, les données collectées par les acteurs impliqués dans cette étape concernent essentiellement les aspects quantitatifs du secteur de l'assainissement. Le Service des Affaires Sociales de la Municipalité de Debre-Berhan a été plus particulièrement sollicité : en effet, il est responsable actuellement de la gestion du service municipal d'assainissement et représente une source d'information privilégiée.

Lors de la présentation des objectifs de la mission, les données nécessaires à l'état des lieux ont été clairement définies selon les sources d'informations. Certaines d'entre elles ne pouvaient être accessibles que par un travail d'enquête auprès des ménages quand d'autres étaient disponibles dans les services de la Municipalité. Une classification des données a été ainsi opérée pour préciser les objectifs du travail de recherche de chacun.

1. Présentation des données recherchées à l'ensemble des acteurs de l'assainissement.
2. Identification des sources d'informations et répartition des tâches entre les acteurs.
3. Création d'un comité de suivi du diagnostic pour accompagner tous les participants dans la recherche des données.
4. Définition du questionnaire de l'enquête-ménage, période de test, formation des enquêteurs, réalisation du nombre d'enquêtes défini.
5. Collecte et analyse des données.
6. Présentation de restitution des premières conclusions issues du diagnostic.

### III. DEBRE-BERHAN : UNE EXPANSION URBAINE LIMITEE

---

#### 1. Une ville secondaire émergente au sein du système urbain en Ethiopie

Debre-Berhan est la capitale administrative de la Région Nord-Shoa et la première ville de la Région Amhara située à proximité d'Addis Abeba (130 km), capitale de l'Etat Fédéral d'Ethiopie. Fondée au XVIème siècle par l'Empereur Zara Yacob, Debre-Berhan a véritablement connu son essor urbain au siècle dernier, en particulier grâce à son rôle économique régional. La ville accueille en effet un marché hebdomadaire réputé dans lequel les paysans des zones rurales environnantes viennent échanger et vendre les produits de leur récoltes. Le marché de Debre-Berhan participe à l'approvisionnement d'Addis : de nombreux marchands achètent en gros des denrées alimentaires pour les écouler sur le marché de la capitale.

Cependant, Debre-Berhan apparaît en retrait comparé aux autres villes secondaires situées à proximité d'Addis Abeba comme Debre-Zeit ou Nazareth. Les investissements économiques et en particulier ceux du privé, ne sont pas encore suffisamment importants pour développer et diversifier les activités économiques urbaines à Debre-Berhan.

En 1994, en devenant la capitale de la Zone Nord-Shoa, la ville a accueilli une nouvelle population constituée de cadres travaillant dans l'administration : cette classe moyenne émergente a pu investir dans le bâtiment grâce à une stabilité de l'emploi et un niveau de revenu supérieur à celui de l'ensemble des habitants de la ville.

##### 1.1 Croissance urbaine limitée et densification du centre de la ville

Les estimations démographiques du Schéma Directeur de Debre-Berhan de 1994 évaluent à environ **53 000 le nombre d'habitants en 2002**, le dernier recensement ayant eu lieu en 1993. Le taux de croissance urbaine actuelle reste une donnée difficile à chiffrer mais il semblerait qu'il soit relativement faible au regard des politiques d'attribution foncière<sup>5</sup> en cours depuis 5 ans. L'expansion urbaine est limitée avec pour l'année dernière, 120 nouvelles parcelles concédées à Debre-Berhan ce qui est loin de répondre à la demande en logement (selon les données du Schéma Directeur, elle se situerait à environ 400 demandes en logement par an). Cette restriction de la croissance urbaine a plusieurs effets :

- Un phénomène croissant mais limité d'habitations illégales, en particulier en périphérie de la ville. Des estimations faites durant l'enquête de terrain permettent d'établir environ 300 habitats construits sans autorisation à Debre-Berhan.
- La densification du centre ville et l'émergence d'un marché locatif privé. Le phénomène le plus représentatif est l'utilisation pour la location des communs généralement

---

<sup>5</sup> La politique foncière appliquée en Ethiopie est celle du leasehold où l'Etat garde la propriété de la terre et la gère sous forme de bail à durée déterminée (pour les particuliers, le bail foncier est de 45 ans).

situés au fond la parcelle et destinés aux services ménagers. **Division et densification de l'habitat sont les principaux effets du manque de logement.**

**Le nombre de logements** à Debre-Berhan pour l'année 2002 serait d'environ **7000** selon les données du Schéma Directeur.

La moyenne du nombre de personnes par unité résidentielle s'élève donc 7.5, ce qui est largement supérieur à la moyenne de personnes par ménage donnée dans le Schéma Directeur et supposée de 3.9.

Ces données sont bien sûres des estimations mais elles montrent **les risques potentiels d'une crise du logement à Debre-Berhan** dont l'effet le plus visible peut être une forte spéculation sur un marché locatif déjà saturé.

La tendance encore marginale d'habitation illégale pose à l'avenir le problème de l'accès aux services de base pour ces populations installées dans les aires périphériques de la ville et pour les habitants du centre ville, un risque de saturation des services et une dégradation de l'environnement sanitaire.

## 2. L'accès à l'assainissement

Les données concernant l'assainissement à Debre-Berhan présente pour l'année 1994, un taux d'accès aux équipements sanitaires de 43.6%.

Cette statistique comprend à la fois les latrines privées individuelles et celles partagées par un groupe de ménages (latrines situées le plus souvent au sein de la parcelle regroupant plusieurs logements).

En comparaison avec les taux d'accès sanitaire recensés par les institutions des Nations-Unies (58% en zone urbaine en Ethiopie pour l'année 2000), la situation en matière d'assainissement à Debre-Berhan est inférieure à celle des autres villes éthiopiennes.

La mise en regard de ces statistiques est cependant rendue difficile par le fait que les équipements sanitaires et les différents systèmes de collecte des excréta ne sont pas toujours pris en compte de la même manière.

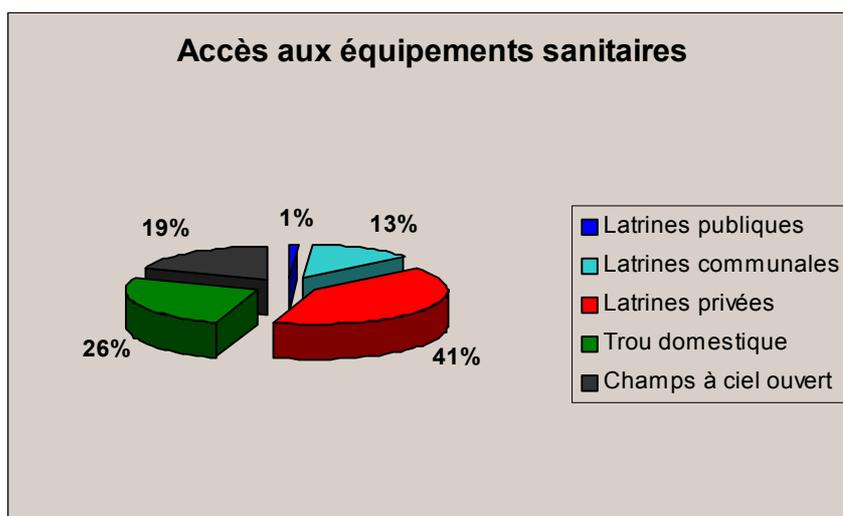
La mesure de l'accès à l'assainissement dépend du type de technologie reconnue.

Lors des enquêtes de terrain, nous avons préféré préalablement recenser les technologies existantes et les pratiques de gestion des excréta afin d'établir une grille de lecture la plus précise possible. 5 types sont apparus :

- **Les latrines publiques.** Il en existe 4 en état de fonctionnement à Debre-Berhan (2 viennent d'être construites et attendent leur mise en fonctionnement prochaine). Elles sont situées dans des espaces publics fortement fréquentés (gare routière, marché en plein air).
- **Les latrines communales.** 19 de ces équipements partagés par des groupes de familles ont été construits durant les 8 dernières années.
- **Les latrines privées.** Ces latrines peuvent être soit utilisées par un unique ménage qui bénéficie d'un tel équipement dans sa parcelle, ou être partagées par plusieurs familles qui résident dans la même unité résidentielle.

- **Le trou creusé dans la parcelle.** Cette méthode d’assainissement ne représente pas une technologie en tant que tel mais reste pour certains ménages, une solution provisoire qui leur apporte un niveau de confort domestique minimal.
- **Les champs de défécation à ciel ouvert.** Ces pratiques représentent parfois la seule alternative possible pour des ménages fortement précarisés.

## 2.1 Une amélioration de l’accès à l’assainissement : l’impact des latrines communales



Graphique 1

Le graphique montre un taux d’accès aux **latrines privées** de seulement 41% ce qui est en dessous des données de 1994. La comparaison entre les deux statistiques reste cependant à limiter et l’échantillon exige également quelques précisions comme le nombre de ménages par unité résidentielle.

Selon les données issues de l’enquête, 2870 logements sont ainsi équipés de latrines domestiques.

L’information importante est le fort impact **des équipements d’assainissement communautaires**. 13% des ménages de Debre-Berhan ont recours aux 19 latrines communales. L’introduction il y a 8 ans de ce système de collecte des excréta a eu un effet positif et contribue durablement à l’amélioration de la situation sanitaire. La plupart des latrines communales ont été implantées dans des espaces résidentiels très denses où la majorité des habitants n’ont pas les moyens, ni matériels (manque d’espace sur la parcelle), ni financiers de s’équiper de latrines privées.

La politique actuelle de gestion de ces latrines réserve l’accès aux ménages locataires de maisons des Kebeles (cf. *Locataires*)

Ces latrines sont fortement fréquentées avec en moyenne près de 350 usagers pour chacune d’entre elles.

Seulement 1% des ménages enquêtés ont recours aux **latrines publiques**, bien que certaines d’entre elles soient situées à proximité d’aires résidentielles. Ce faible pourcentage s’explique par le refus de certains habitants de Debre-Berhan d’utiliser des équipements essentiellement

fréquentés par les paysans les jours de marché et surtout pour des raisons de manque de propreté et d'hygiène des latrines. La gestion de ces équipements par la Municipalité ne parvient pas toujours à contrôler les nuisances entraînées par une très forte fréquentation : l'intérieur des latrines est souvent dans un état de propreté précaire et les alentours sont utilisés comme champs de défécation et de dépôt d'ordures.

Au total, 55% des habitants ont accès à un système de collecte des excréta répondant à des critères d'hygiène et d'assainissement corrects.

L'utilisation de différents systèmes de gestion des excréta a eu un effet très positif sur l'amélioration de l'assainissement urbain.

L'introduction de latrines communales a su répondre à la demande des ménages résidant dans les quartiers les plus densément peuplés.

**45% de la population ne bénéficie donc pas d'un accès à l'assainissement adéquat** (au sens hygiénique du terme).

**26%** des ménages ont recours à un **trou creusé** et souvent aménagé au sein de leur parcelle. Si ces pratiques témoignent d'un souci sanitaire, elles restent encore très précaires, les risques de péril fécal devenant réels en période de saison des pluies (juin - septembre). Ces aménagements peuvent être utilisés durant une période de 1 à 4 ans maximums. La profondeur des trous est en effet suffisamment importante (de 1 à 4 mètres) pour pouvoir collecter les excréta d'une famille de 7 personnes durant plusieurs années.

La plupart des ménages versent régulièrement de la cendre dans ce système « traditionnel » de latrines pour minimiser les risques d'infection et les odeurs. Une fois rempli, le trou est bouché avec de la terre ou simplement abandonné.

Dans une large partie de la ville et en particulier le centre construit sur un promontoire rocheux, il est difficile de creuser dans le sol à moins d'avoir recours à des maçons locaux spécialisés dans l'excavation.

Les ménages qui aménagent ces trous dans leur parcelle sont ainsi parfois dans l'obligation d'en creuser un chaque année, l'espace environnant la maison devenant vite saturé.



Le ménage a ici installé des « latrines traditionnelles » sur un petit espace de sa parcelle. L'espace est clôturé par des branchages pour préserver l'intimité des usagers. Derrière le trou actuellement utilisé, on aperçoit les anciennes latrines bouchées avec de la terre et couvertes par des plaques de tôles. Cet aménagement illustre le problème lié au manque d'espace sur les parcelles et révèle un certain souci des ménages pour rendre décent le lieu destiné à la défécation.

Manque d'espace sur les parcelles et impossibilité d'excavation dans de la roche limitent la diffusion des ces latrines « traditionnelles » qui représentent souvent la seule solution abordable pour les ménages ne pouvant financer la construction de latrines privées.

**19% des habitants de Debre-Berhan, soit 1/5<sup>ème</sup> fréquentent les champs de défécation a ciel ouvert.** Ces espaces sont relativement difficiles à recenser : ils peuvent être situés dans des espaces résidentiels, les ménages utilisant des recoins comme lieu d'aisance. Les enquêtes de terrain ont cependant montré l'existence d'aires situées en centre-ville « réservées » à ces pratiques. Certains habitants résidant en périphérie de la ville, dans les nouvelles aires résidentielles, rejoignent les campagnes environnantes pour aller déféquer.

La tendance actuelle est semble-t-il **la progression de ces champs de défécation sauvage en zone urbaine résidentielle.** Ces pratiques posent un grave problème de pollution environnementale d'autant plus difficile à résoudre qu'elles sont disséminées dans l'espace.



Le bâtiment est un ancien bloc de latrines aujourd'hui à l'abandon. Cependant, l'espace environnant est utilisé comme une aire de défécation à ciel ouvert et comme un lieu de dépôt des ordures ménagères. Ce lieu concentre les problèmes de gestion des déchets, excréta et ordures, et entraîne également une dégradation des alentours, les recoins des rues avoisinantes utilisés pour la défécation.

L'état des lieux réalisés en préalable à la planification concertée a permis de recenser les différents systèmes de collecte des excréta et leur taux d'accès.

Près de la moitié des ménages ne disposent pas d'un système performant et intégré dans la filière de gestion des excréta. L'introduction il y a quelques années des latrines communales a eu un impact positif sur l'amélioration de l'accès sanitaire des populations.

A l'avenir, la question posée est celle de la diffusion et de l'articulation de ces technologies d'assainissement dans un système de gestion intégré des excréta. Il s'agit alors d'identifier les possibilités d'accès pour les ménages à ces types d'équipements, leur adaptation au contexte et les modalités de leur gestion.

## 2.2 Le statut résidentiel des ménages comme préalable au développement intégré des systèmes de collecte

Lors de l'enquête, il nous a paru pertinent de distinguer le statut résidentiel des ménages, entre locataires et propriétaires, pour comprendre les capacités et les logiques d'investissement des familles dans leur habitat.

<b>Propriétaires</b>	<b>Locataires</b>
60%	40%

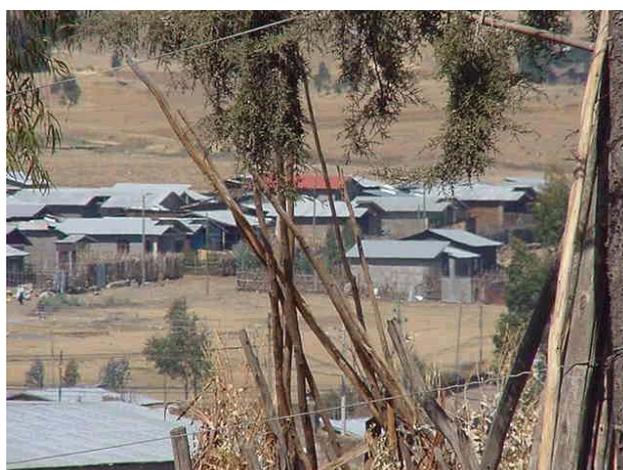
Tableau n°1

### *Les propriétaires*

Le questionnaire de l'enquête-ménage devrait permettre de connaître les profils socio-économiques des propriétaires, le temps d'occupation, le type et la qualité de l'habitat ainsi que le niveau d'accès aux services.

Les premiers résultats de l'étude montrent que la majorité des propriétaires ont financé la construction de leur maison, une petite minorité ayant acheté le bâtiment à un ancien propriétaire. Ces ménages proviennent le plus souvent de zones rurales : l'achat est pour eux la seule possibilité d'acquérir un logement rapidement à Debre-Berhan. En effet, les conditions requises pour avoir accès à une parcelle sont d'être déjà résident et/ou travailler à Debre-Berhan.

Dans l'ensemble, les nouvelles maisons construites à Debre-Berhan répondent à des normes de confort correctes. Une des conditions pour obtenir une autorisation de lotissement est d'intégrer dans le plan de la parcelle un espace suffisant pour aménager des latrines. Ces nouvelles aires résidentielles sont souvent habitées par des ménages dont les capacités financières leur permettent d'investir dans l'habitat. Certains de ces espaces urbains en expansion sont déjà bien desservis par les services principaux (eau, électricité, route).



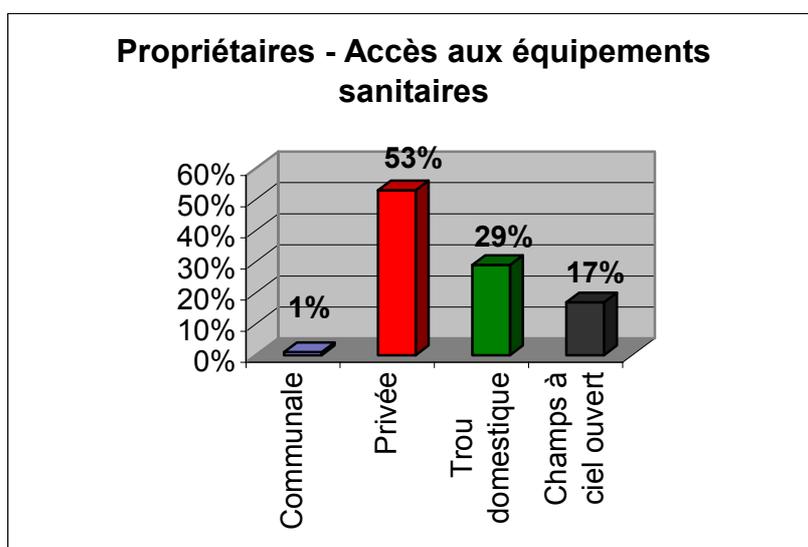
Parallèlement à l'émergence d'un marché locatif, la vente des maisons est susceptible de devenir une activité économique intéressante. Devant la forte demande, certains propriétaires peuvent trouver des preneurs pour des habitats en mauvais état et à des prix excessifs. Cette tendance a pour effet de limiter la capacité d'investissement des nouveaux propriétaires dans l'amélioration de leur logement.

Dans l'ensemble, la qualité du parc privé semble de qualité moyenne. Les propriétaires sont responsables de l'équipement sanitaire de leur habitat, l'accès aux latrines communales étant réservé en priorité aux locataires des maisons des Kebeles.

La totalité du parc privé représente environ 4200 maisons, dont environ plus de la moitié est équipée de latrines personnelles.

Seulement 1% des propriétaires ne disposant pas d'équipement sanitaire domestique a accès aux latrines communales : les politiques d'accès à ces équipements communautaires, dont la vocation est éminemment sociale, sont donc bien suivies.

**Mais 46% des ménages résidant dans un logement privé ont recours à des pratiques d'assainissement précaires.** Leur faible capacité d'investissement semble être la limite majeure au financement de la construction de latrines privées.

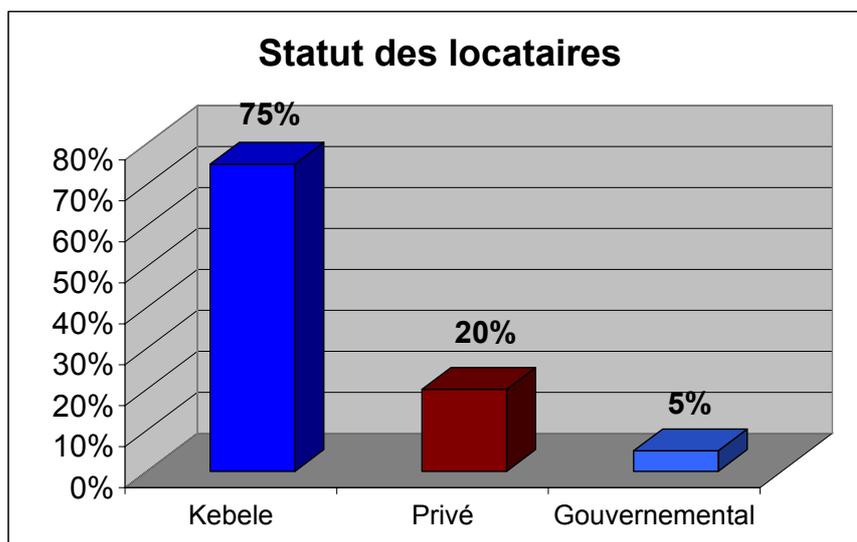


Graphique 2

La politique de gestion et d'attribution des systèmes d'assainissement a un impact différent selon le statut résidentiel des ménages. A moins d'une ouverture de l'accès des latrines communales aux propriétaires non-équipés de latrines privées, la solution envisagée est de définir des plans d'aide de financement de système de collecte des excréta destinés à ces ménages qui représentent plus de 27% de la population de Debre-Berhan, soit environ 2000 logements.

### Les locataires

40% des habitants de Debre-Berhan résident dans un logement loué. L'étude réalisée a permis de mieux spécifier les caractéristiques du parc locatif (2800 logements).



Graphique 3

Le graphique montre **la prédominance du parc locatif à vocation sociale** : 75% des maisons louées appartiennent et sont gérées par les Kebeles. Le tarif de la location est extrêmement bas allant de 0.5 cents à 5 Birrs. Les résidents appartiennent le plus souvent à la classe la plus pauvre de la population et n'ont parfois même pas les moyens de payer le loyer. La moyenne du temps d'occupation est supérieure à 20 ans.

L'état du parc est très dégradé : ces maisons anciennes sont faites de chika (matériaux de construction locale à base de boue, de paille et de branche pour la structure) et demandent à être régulièrement entretenues. Les habitants de ces logements n'ont pas la capacité financière d'investir dans le maintien de leur maison et les Kebeles n'apportent qu'une aide rare et minimale pour les aider à réhabiliter leur logement.

De plus, aucune garantie d'investissement n'est assurée : les ménages qui auraient réhabilités par eux-mêmes leur logement ne se voient verser aucun dédommagement par les Kebeles. L'entretien du domicile est donc le plus souvent réduit au minimum (peinture, papier peint).

Actuellement, certaines maisons risquent de s'effondrer et les Kebeles ont lancé une campagne de rénovation du parc mais qui ne s'accompagne pas d'une politique de construction de nouveaux logements. Le taux d'occupation de ces maisons est un des plus élevés avec environ 10 personnes par logement. La densification accélère le processus de dégradation du parc locatif social.

Ces logements sont quasiment tous situés dans le centre de Debre-Berhan, au sein d'espaces urbains les plus denses.

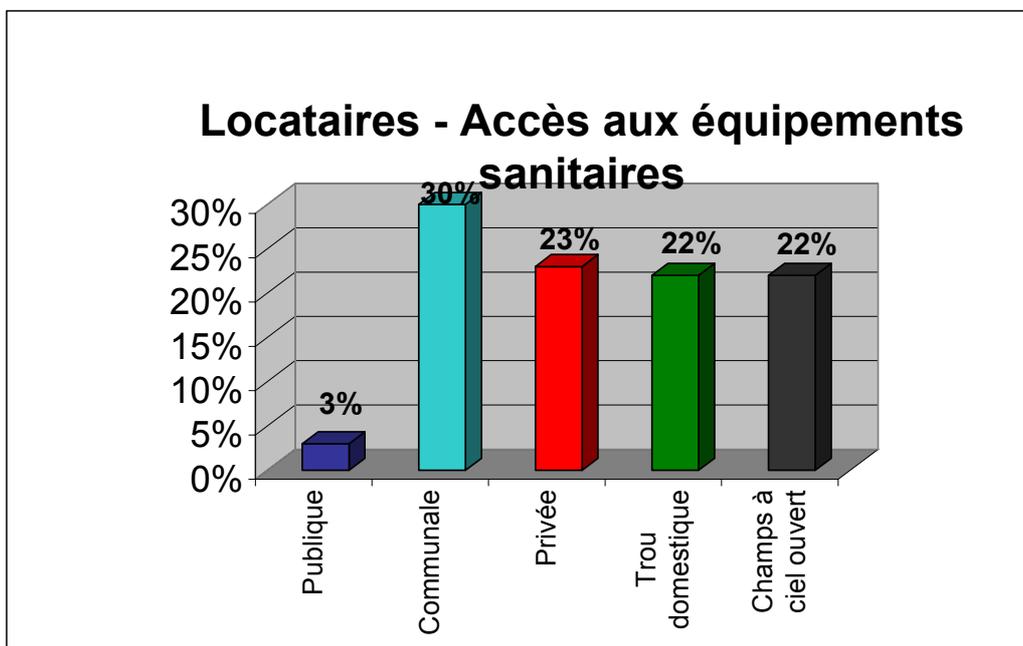


Groupe de maisons du Kebele

**20% du parc locatif est privé** : les tarifs enregistrés lors des enquêtes de terrain sont bien plus élevés que ceux des maisons des Kebeles. La moyenne est d'environ 60 Birrs mensuels pour la location d'un logement privé. Cette frange du parc est dans un état correct et les locataires, souvent employés dans les administrations, ont la capacité financière d'assurer cette dépense.

**5% du parc locatif appartient au gouvernement** : ces maisons ont été construites pour accueillir le personnel administratif souvent hautement qualifié. Le tarif de la location est avantageux et l'état du parc est bon même si les habitants n'investissent pas.

Les différentes branches du parc locatif (social, privé et gouvernemental) permettent de mieux comprendre l'impact et la répartition des systèmes de collecte des excréta.



Graphique 4

Ce document prouve l'effet positif des latrines communales sur la situation sanitaire : 30% des locataires, en large majorité les habitants des maisons des Kebeles, ont accès à ce type d'équipement.

3% fréquentent les latrines publiques souvent pour des raisons de proximité avec le domicile.

**1/3 des locataires bénéficient des avantages d'un système collectif de gestion des excréta.**

23% des habitants du parc locatif possèdent leurs propres latrines, ce qui correspond environ à l'ensemble des locataires du parc privé (20%).

**L'accès à l'assainissement reste cependant critique pour 44% des ménages locataires** avec un taux important de recours aux champs de défécation à ciel ouvert. Près de 10 000 habitants de Debre-Berhan ont besoin d'un accès à un système de collecte des excréta adéquat. A priori, la plupart résident dans les maisons des Kebeles ce qui pose la question de l'implantation de nouvelles latrines communales.

Compte tenu du nombre d'usagers actuels des latrines communales existantes, 30 nouveaux équipements sont nécessaires pour répondre à la demande des ménages locataires.

Le coût moyen d'un bloc de latrines communales est d'environ 25 000 Birrs, soit un total de 750 000 Birrs pour financer l'ensemble de la construction de ces dispositifs.

L'aide financière apportée par la coopération non-gouvernementale et décentralisée<sup>6</sup> représente un apport non négligeable mais oblige la Municipalité à s'interroger sur des modes financement de systèmes de collecte des excréta plus autonomes et adaptés aux besoins des ménages.

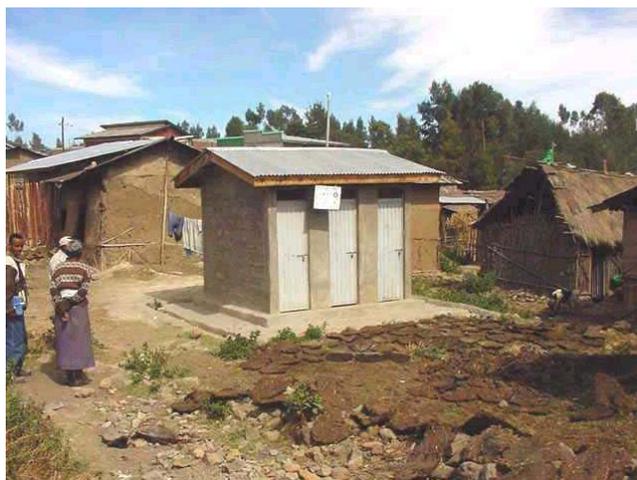
Les latrines communales ont certes durablement amélioré l'accès à l'assainissement en particulier pour les ménages les plus précarisés. Mais cette solution coûteuse (financièrement et socialement, cf Latrines communales) demande à être intégrée à un système de collecte des excréta plus large qui diversifie les technologies et les possibilités d'accès des ménages encore non-équipés.

Les latrines familiales représentent une solution intéressante qu'il mériterait de développer à Debre-Berhan. Une présentation plus complète de ce type de système et des projets-pilotes déjà réalisés est introduite dans la suite du rapport.

---

<sup>6</sup> L'Ong locale Children Christian Foundation a financé la construction de 2 nouvelles latrines publiques (coût total : 100 000 Birrs) et Blanc-Mesnil compte apporté les sommes nécessaires à la réalisation de nouveaux équipements d'assainissement (coût total : 176 000 Birrs).

L'ONG éthiopienne ESRDF a financé il y a 2 ans la construction de 10 blocs de latrines à Debre-Berhan. La disposition du bâtiment (système de cabines) permet de simplifier la gestion entre les usagers. Chacun est responsable de l'entretien de la cabine qui lui a été attribuée par le Kebele. Cependant, l'espace environnant les latrines est utilisé par certains ménages pour pratiquer des activités privées (ici, des galettes de bouses sont en cours de séchage avant d'être utilisées comme combustible). Les usages de l'environnement des latrines peuvent générer des conflits de voisinage. Un système de gestion qui implique la collectivité des usagers demande à être étudié.



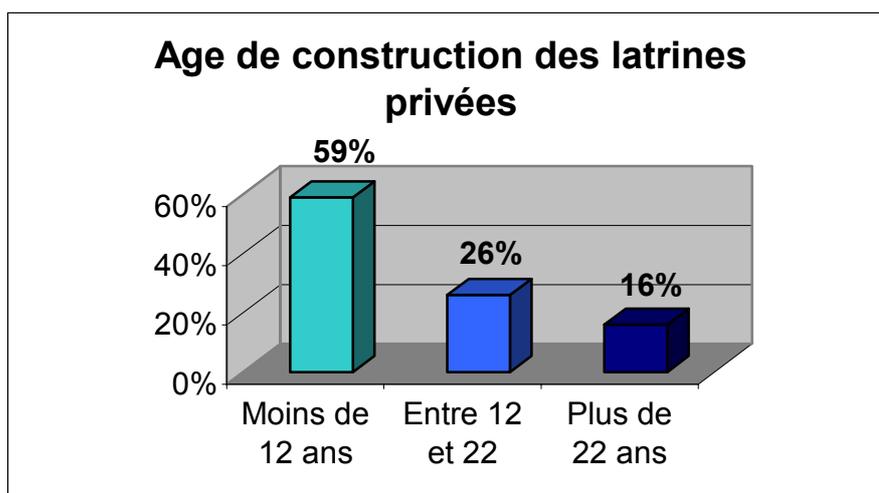
Latrines ESRDF

### 3. Etats des lieux des systèmes de collecte des excréta à Debre-Berhan

#### 3.1 Les latrines privées

L'enquête-ménage a pu donner des informations précises sur l'état du stock des latrines privées à Debre-Berhan et sur le niveau d'entretien et des vidanges de la fosse.

*L'âge des latrines*



Graphique 5

Près de 60% du stock de latrines privées à Debre-Berhan a été construit il y a moins de 12 ans. Ces équipements sont a priori en bon état même si le type de technologie utilisée ne garantit pas une résistance au temps, en particulier quand la dalle est réalisée avec de la chika et des branches comme support.

Ce graphique montre **un investissement croissant et actuel des ménages pour améliorer l'équipement sanitaire de leur habitat.**

Cependant 40% des ménages ont construit leurs latrines il y a plus de 12 ans : cette frange du stock est a priori dans un état très moyen même si certaines familles ont financé la réhabilitation de leur système de collecte des excréta comme le remplacement de la dalle par une nouvelle en ciment.

Les technologies utilisées il y a plus de 15 ans et encore pratiquées aujourd'hui ne répondent pas nécessairement aux normes d'assainissement actuelles.

L'état de la partie ancienne du stock des latrines privées demande à être évalué et un éventuel programme d'aide à la réhabilitation de ces équipements parfois vétustes pourrait être défini. Il serait l'occasion d'introduire de nouvelles technologies garantissant des normes d'hygiène et de salubrité.

### *Les vidanges des latrines*

Les données collectées lors de l'enquête-ménage ont permis de mesurer le taux de vidange des latrines privées.

<b>Fréquence des vidanges des latrines privées</b>	
<b>Jamais vidangée</b>	<b>Au moins une vidange</b>
<b>82%</b>	<b>18%</b>

Tableau 2

Le tableau révèle un taux de vidange extrêmement bas des latrines privées. Il faut cependant remarquer que près de 60% du stock a été construit durant les 12 dernières années et que la plupart d'entre elles n'ont pas atteint encore leur niveau maximum de remplissage (des estimations classiques affirment qu'une fosse de 20m<sup>3</sup> peut servir à la collecte des excréta d'une famille de 10 personnes durant une période de 10 ans).

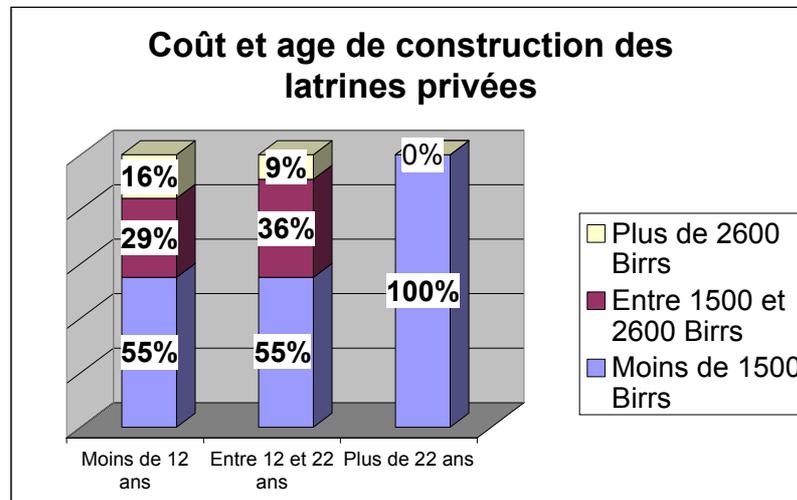
Il apparaît que plus de la moitié des latrines privées anciennes, construite il y a plus de 12 ans, n'a jamais été vidangée.

Cette donnée issue de l'enquête trouve une explication dans le type de technologie de collecte des excréta traditionnellement utilisée. Le service de vidange organisé par la Municipalité n'existe que depuis une dizaine d'années et l'absence d'un système de transport des excréta a entraîné l'apparition de latrines qui « s'auto – vidangent » durant la saison des pluies (juin-septembre). Le haut de la fosse est relié à des tuyaux qui déversent le surplus d'excréta en dehors de la parcelle. Certains ménages profitent du remplissage de la fosse pour puiser manuellement les déchets ou creusent des petits canaux pour se débarrasser des flux d'excréta.

Ces pratiques ont été déclarées interdites par la Municipalité ( elles sont passables d'une amende de 30 Birrs) mais certains ménages continuent ce mode de vidange qui engendre de nombreux conflits de voisinage. Les plaintes d'habitants contre des voisins polluant l'espace public sont fréquentes mais les services des Kebeles, responsables des questions sanitaires dans le quartier, avouent ne pas avoir les moyens de prévenir ces pratiques de vidange insalubres.

### Le coût de construction des latrines privées

Le graphique ci-dessous montre les rapports entre coût de construction et âge des équipements.



Graphique 6

Le coût moyen actuel de latrines privées est d'environ 2200 Birrs. Les données font apparaître un accroissement du prix de construction lors des quinze dernières années, certains ménages dépensant même jusqu'à 4000 Birrs pour bénéficier d'un équipement sanitaire de qualité.

La progression du coût de construction signifie :

- ▷ **L'introduction de nouvelles technologies plus solides** (avec l'utilisation de ciment pour la dalle des latrines) **et confortables** (le système des latrines VIP tend à se diffuser à Debre-Berhan dont un des principaux avantages est la réduction d'odeurs et de miasmes).
- ▷ **La professionnalisation de la filière de construction des latrines.**
- ▷ **Une préoccupation des ménages pour l'assainissement** de leur habitat et la volonté d'investir dans des latrines domestiques adaptées.



L'aménagement de la fosse et l'achat de la dalle représentent les coûts les plus importants dans le financement de latrines privées. Certains ménages sont alors contraints de réduire les investissements dans la construction des latrines et habiller la partie supérieure avec des matériaux économiques (ici, bâche plastique et tige en bois).

### 3.2 Les latrines communales

L'évaluation<sup>7</sup> du programme de coopération décentralisée entre Debre-Berhan et Blanc-Mesnil effectuée en décembre 2001 a permis de dégager des recommandations utiles pour la suite du programme.

Une partie concerne spécifiquement les systèmes de collecte des excréta. Ces recommandations ont été présentées à l'équipe de la Municipalité de Debre-Berhan qui les a approuvées. Nous jugeons utiles de les rappeler ici pour le projet de la planification concertée de l'assainissement afin de garder une cohérence et de consolider les interventions.

Les 19 latrines communales de Debre-Berhan sont des blocs de 6 à 8 latrines mis à la disposition de familles sélectionnées par le Kebele, souvent au nombre de 2 ou 3 familles par latrines. Chacune dispose d'une clef et utilise cet équipement de façon privative mais leur gestion est censée être collective (frais de vidange, entretien). Plusieurs latrines communales ont été construites par la Municipalité sur ses propres fonds, d'autres l'ont été par ESRDF (Ethiopian Social Rehabilitation Development Fund), Ong financée par la Banque Mondiale, et enfin 4 ont été construites avec les fonds alloués par Blanc-Mesnil.

Leur mode de fonctionnement et leur niveau d'entretien est très variable selon les cas. Dans certains cas, leur présence a engendré une dégradation de l'environnement, dans d'autres, des familles qui en sont les bénéficiaires les entretiennent très bien.

#### *Une initiative communautaire à soutenir et à diffuser*

La gestion de ce bloc de latrines communales représente un cas de figure exemplaire à Debre-Berhan. Auparavant, des problèmes dans le partage des responsabilités entre les usagers, le Kebele et la Municipalité avaient entraîné l'abandon partiel des latrines et une dégradation sérieuse de l'environnement. Sur initiative des usagers avec appui du Kebele, un système de gestion avec représentants d'usagers élus siégeant dans un comité créé à cette occasion, a été mis en place. Le comité a pour fonction de récolter la contribution financière mensuelle des usagers pour payer le gardien, entretenir la nouvelle clôture et à l'avenir, développer des activités maraîchères dans l'enclos des latrines. Signalons que chacun des 2 côtés des latrines est utilisé soit par les femmes, soit par les hommes.



<sup>7</sup> *Programme de jumelage/coopération Blanc-Mesnil/Debre-Berhan, Rapport de mission*, Isabelle de Boismenu, GRET, décembre 2002/janvier 2002.

La gestion de ces équipements communautaires reste à définir plus précisément. Des modalités de gestion existent et notamment le principe d'une contribution des bénéficiaires pour les latrines construites par ESRDF. Mais dans la pratique, les modalités de recueil de la contribution restent floues.

La Municipalité a défini un contrat qui engage les usagers des latrines ESRDF à assurer la gestion et la maintenance des équipements. Ce document représente une première étape positive mais reste limité : il n'engage les usagers qu'individuellement. Le passage à une gestion collective continue à se poser.

Il existe cependant des organisations informelles qui semblent donner satisfaction. Les usagers se sont organisés pour se cotiser et rémunérer un gardien (salaire mensuel : 50 Birrs).

La réflexion sur l'organisation des comités et le circuit de l'argent est une priorité. La mise en place de telles organisations doit se faire sur des bases claires, qui mettent en transparence le partage des responsabilités entre les usagers, les Kebeles et le service d'assainissement de la Municipalité.

### 3.3 Les latrines publiques

Ces équipements desservent des espaces publics fortement fréquentés comme le marché et la gare routière. Ces latrines sont utilisées gratuitement par les usagers et sont parfois dans un piteux état même s'il faut noter une nette amélioration depuis quelques temps avec la nomination de gardiens par la Municipalité. Cependant, le niveau d'entretien reste bas rendant par là même un service de faible qualité aux usagers tout en occasionnant une dépense à la Municipalité, même modeste (salaire du gardien, eau, entretien minimum et vidange).



Latrines publiques financées par Blanc-Mesnil.

Marché en plein air

On pourrait imaginer un scénario où les usagers jouiraient d'un service de qualité et pour lequel la Municipalité pourrait être bénéficiaire, au moins pour ne pas avoir à dépenser de l'argent. Cela implique la mise en œuvre d'un paiement du service.

Un projet-pilote pourrait être réalisé pour les latrines de la gare routière. L'Ong CCF a financé la construction d'un nouveau bloc de latrines et l'ouverture prévue dans le mois est l'occasion d'initier un paiement du service.

Des recensements effectués durant la mission de terrain évaluent à 400 le nombre d'utilisateurs quotidiens pour ces latrines. Un prix d'accès minimum de 0.05 cents amènerait un revenu mensuel d'environ 555 Birrs. Les bénéfices tirés d'un passage à la tarification sont attractifs mais exigent en contrepartie une qualité du service rendu.

### 3.4 Les latrines familiales

Les latrines familiales constituent une expérience pilote dont un exemplaire a été construit avec les fonds alloués par Blanc-Mesnil en Kebele 2.

En effet en 1995, à l'époque de la réalisation de ce projet, il apparaissait déjà clairement que les latrines communales ne pouvaient constituer l'unique solution au problème existant. En effet, ces équipements communautaires sont chers (environ 25 000 Birrs), majoritairement financés sur subvention totale, sans aucune récupération des coûts.



Latrines familiales

Les équipements d'assainissement communautaire gagnent à être plus petits que les latrines communales.

Les latrines familiales sont plus faciles à répartir dans l'espace, s'intégrant plus aisément dans les aires résidentielles denses. Elles s'adressent à un groupe restreint de ménages (entre 5 et 8 familles) ce qui limite les problèmes d'organisation dans la gestion.

Ces équipements ont des coûts de construction près de 5 fois inférieurs à ceux des latrines communales (en moyenne, 5000 Birrs).

Une étude de faisabilité de ce type de latrines doit être réalisée pour définir un modèle technologique adapté au contexte et réalisé avec des matériaux locaux pour réduire les coûts de construction. L'idée de fabriquer sur place les dalles de latrines paraît ainsi une bonne solution. Cela implique que les produits fabriqués correspondent à une demande suffisante pour permettre de rentabiliser l'activité de l'artisan.

Une action de sensibilisation au niveau social demande alors à être menée (intérêt de ce type de latrines, explication sur l'entretien, la gestion) accompagnée d'un système de subventions. Les sommes ainsi allouées auraient ainsi une meilleure efficacité que celles investies dans les latrines communales qui sont financées à 100%.

Le choix de l'implantation de ces latrines familiales demande à être fait en concertation avec les usagers. La contribution des usagers à la réalisation des travaux est également envisageable à l'échelle des latrines familiales (travaux communautaires : creusement de la fosse ; contribution financière).

#### **4. Le service d'assainissement municipal : la collecte et l'évacuation des excréta**

##### **4.1 Le service municipal de vidange**

En matière d'assainissement, la Municipalité propose un service de vidange mécanique, le seul existant actuellement sur Debre-Berhan.

Elle possède un tracteur équipé d'une citerne de vidange d'une capacité d'environ 12 m<sup>3</sup>. 2 employés municipaux sont chargés de rendre le service aux particuliers et aux établissements publics.

Les demandes sont directement adressées au Service des Affaires sociales de la Municipalité. Les ménages rencontrés durant les entretiens jugent le temps d'attente souvent trop long, environ 3 semaines se passent entre l'enregistrement de la demande et le rendu du service.

Le coût d'une vidange est fixé à 60 Birrs ce qui paraît raisonnable en particulier pour les ménages qui ont recouru au service d'évacuation des excréta en moyenne 1 fois tous les 3 ans.

L'an passé, la Municipalité a enregistré 338 vidanges de latrines effectuées : 290 chez des particuliers ou dans des établissements privés et 48 dans des lieux publics (latrines publiques, latrines communales et administrations).

Les revenus du service sont de 17 400 Birrs, générés uniquement par la vidange des latrines privées. La Municipalité rend en effet le service d'évacuation gratuitement pour les lieux publics. Elle tient en effet à assurer la qualité sociale du service de vidange en facilitant l'accès.

Cette politique de service social a un coût pour la Municipalité puisque la vidange génère plus de dépenses qu'elle n'en rapporte. Le service pourrait cependant être bénéficiaire si la vidange dans les lieux publics était payante.

De manière générale, le service d'assainissement n'est pas un domaine rentable financièrement, contrairement à la distribution de l'eau.

En supportant elle-même les coûts de vidange des établissements publics, la Municipalité de Debre-Berhan veut garantir un niveau de salubrité minimum. Elle est responsable de l'hygiène publique et ne peut prendre le risque de voir s'arrêter l'entretien des équipements sanitaires publics pour des raisons financières.

Le passage à une tarification de l'accès aux latrines publiques pourrait cependant soulager la Municipalité d'une charge financière supplémentaire et être aussi une garantie de qualité de service.

## 4.2 Le traitement des excréta collectés

Le site de dépôt est situé à environ 4 km de la ville. Début 2001, un large trou a été creusé par la Municipalité dans un espace éloigné des zones résidentielles. Il est déjà quasiment plein. Un autre trou adjacent a été réalisé pour accueillir les déchets solides.

Le système n'est pas très efficace. Les déchets solides ne sont pas traités et viennent encombrer les espaces avoisinants ; les excréta collectés et mélangés à de l'eau sont traités par infiltration dans le sol



Site de dépôt des excréta

Des entretiens avec des fermiers ont montré que certains d'entre eux demandent aux vidangeurs de déverser le contenu de la citerne directement sur leurs champs, en échange d'une vingtaine de Birrs (estimations). Ce type d'engrais présente des risques sanitaires sérieux et cette pratique d'usage informel demande à être arrêtée dans les plus brefs délais.

## 5. La filière de construction des latrines

### 5.1 La filière locale informelle de construction des latrines

Lors de la mission de terrain, nous avons cherché à savoir si le marché de la construction des latrines était un secteur d'emploi important.

Les particuliers qui souhaitent s'équiper de latrines privées ont le choix entre :

- des tâcherons locaux qui travaillent sur différents chantiers. Ils participent à différents niveaux dans la construction des latrines, de la disposition des pierres sur les parois de la fosse à la construction de la superstructure. Certains ouvriers sont spécialisés dans l'excavation dans des roches dures.
- des ouvriers spécialisés dans la construction de latrines (entre 50 et 60 sur Debre-Berhan) qui travaillent plus ou moins occasionnellement dans le secteur de l'assainissement,

- 2 ou 3 entrepreneurs qui proposent des technologies de latrines améliorées. Ils possèdent des petits marchés sur l'ensemble de la région.

Les entrepreneurs interviewés durant la mission jugent le marché de la construction de latrines en déclin, et plus généralement celui de l'habitat. Le rétrécissement du marché est directement lié à la faible expansion urbaine de Debre-Berhan.

Les commandes portent autant sur de la réhabilitation de latrines en zones résidentielles anciennes que sur la construction de nouveaux équipements dans les espaces périphériques.

On estime à environ 200 latrines privées construites ou réhabilitées l'année passée.

## **5.2 La filière nationale licenciée**

Les latrines publiques et les latrines communales sont construites par des entrepreneurs venus d'Addis Abeba, sélectionnés par la Municipalité selon des procédures d'appel d'offre rigoureuses.

Les matériaux utilisés (briques en ciment) sont importés de la capitale et expliquent le coût élevé des équipements publics d'assainissement, entre 20 000 et 30 000 Birrs.

Des maçons locaux sont employés pour la phase de construction.

## **6. Les actions locales pour l'amélioration de l'assainissement**

### **Les projets des ONG locales et de la coopération décentralisée**

Plusieurs Ong et associations conduisent des projets d'amélioration de l'assainissement ou liés à la gestion de l'environnement urbain.

#### **■ Christian Children Foundation - Ethiopie (CCF-Ethiopia)**

Cette Ong internationale conduit essentiellement des projets d'éducation sanitaire et d'aide à l'enfance (programme de sensibilisation sur la nutrition infantile et sur l'hygiène).

La gestion des excréta concerne donc le CCF qui a financé à Debre Berhan la construction des latrines publiques localisées dans le marché au bétail et celles de la gare routière.

La Municipalité bénéficie de la coopération financière de plusieurs partenaires. Cependant, il existe un réel besoin de coordination des interventions de chacun de ces acteurs. Dans le cadre des accords de coopération décentralisée, la ville de Blanc Mesnil avait projeté également d'attribuer une ligne de financements à la construction de nouvelles latrines publiques.

Si elle veut améliorer la gestion de l'assainissement, la Municipalité doit harmoniser les actions de chacun de ses partenaires. Un plan d'action reconnu par l'ensemble des acteurs peut être un outil efficace qui assure une bonne complémentarité des interventions.

## ■ Salam Association

Cette association locale de jeunes œuvre pour l'amélioration de l'environnement physique et sanitaire urbain.

Une trentaine de jeunes s'est regroupée spontanément pour organiser des journées de nettoyage et d'aménagement de sites de leurs quartiers.

Cette association fonctionne sur du bénévolat, chaque jeune amène une contribution financière qui sert à acheter quelques matériaux pour l'aménagement et la décoration d'espaces publics.

Les résultats sont visibles : 500 mètres de ruelles piétonnes ont été nettoyés ; des espaces verts ont été aménagés à des endroits utilisés auparavant comme dépotoirs.



Rue piétonne aménagée par Salam Association

Ces réalisations demandent cependant un niveau d'entretien minimum. Les habitants reconnaissent la qualité de ces aménagements mais ne participent pas à leur maintenance.

Trop isolée, l'initiative de Salam Association reste donc fragile. Les travaux réalisés risquent de se dégrader rapidement et sans soutien ni reconnaissance, la bonne volonté de ce groupe de jeunes menace de se dissoudre.

Ce type d'association mérite d'être mieux structurée. Elle peut être mobilisée efficacement lors de journées de sensibilisation à l'assainissement, pour l'entretien de l'environnement urbain.

## IV. BILAN DU DIAGNOSTIC ET INTRODUCTION AU DEBAT

---

### 1. Intervention prioritaire : Améliorer le niveau d'accès à l'assainissement

Le diagnostic réalisé à Debre-Berhan permet de comprendre l'organisation de la filière de gestion des excréta et de cibler les points d'intervention nécessaires.

La priorité actuelle est d'accroître l'accès des habitants à des équipements sanitaires corrects. Il existe à Debre-Berhan différents modes d'accès à l'assainissement dont l'impact a pu être mesuré à partir du diagnostic.

Le comité assainissement a pour mission de rechercher des solutions durables pour améliorer chacun des 3 systèmes (latrines privées, latrines publiques, latrines communales) et d'en développer l'accès.

Ce travail de recherche s'articule autour de plusieurs points :

#### ▷ Une technologie sanitaire adaptée

La conception des équipements doit répondre à plusieurs critères :

- Collecte saine des excréta sans risque de péril fécal et de pollution environnementale,
- Usage et entretien facilement appropriables par les bénéficiaires,
- Intégration cohérente à la filière de gestion des excréta ( le type d'équipement réalisé détermine le mode d'évacuation et de traitement des déchets collectés)

#### ▷ Un coût financier accessible

Le coût de construction des équipements a un impact direct sur leur diffusion.

L'emploi de matériaux locaux, une conception technique à la fois simple et efficace, la participation des bénéficiaires au financement de construction sont autant de possibilités de réduire le coût total des équipements et donc d'en permettre une plus large diffusion.

#### ▷ Une gestion participative de l'assainissement

Chacun des 3 systèmes implique un mode de gestion particulier.

- Les latrines privées ou à usage familial demandent que la technologie soit bien intégrée à l'habitat et corresponde aux pratiques des ménages.
- La gestion des latrines communales représente une des principales difficultés. Un contrat clair doit être défini qui engage l'ensemble des usagers dans la gestion, l'entretien et la maintenance des équipements.

Le groupe d'usagers peut définir lui-même son mode d'organisation pourvu qu'il remplit un certain niveau de conditions.

- Le service actuel rendu aux latrines publiques n'est pas pleinement satisfaisant. La construction de nouvelles latrines devrait améliorer la qualité du service. Mais celle-ci ne serait vraiment durable que si l'usage et l'entretien sont bien contrôlés.

## **2. Quelques pistes de réflexion pour un plan d'action**

La présentation du diagnostic donne lieu à un débat dont voici les différents points à aborder. Des propositions d'action suivent les questions générales : elles aident les participants à définir des orientations opérationnelles, à prendre des décisions pratiques pour la gestion de l'assainissement des excréta.

### **■ Quelles sont les conditions pour consolider le service municipal d'assainissement ?**

Action possible : le passage à une tarification pour l'accès aux latrines publiques de la gare routière.

### **■ Comment assurer une gestion sociale des équipements communautaires d'assainissement ?**

Action possible : La création de comités de gestion des latrines communales impliquant les usagers, les représentants des Kebele et les services municipaux en charge de l'assainissement.

### **■ Quel plan de développement cohérent des différents systèmes de collecte des excréta**

Action possible : La mise en œuvre du projet de construction de latrines communales et familiales financées par Blanc-Mesnil.

### **■ Quelle politique définir pour le développement de l'accès aux latrines privées domestiques ?**

Action possible : la mise au point de dalles de latrines en collaboration avec des maçons locaux dans le cadre du projet de développement des latrines familiales. Progressivement, mettre en place des mécanismes de diffusion (marketing social, subventions ou crédits) de ces dalles auprès des particuliers.

### **■ Comment encourager les ménages à améliorer les équipements sanitaires de leur habitat ?**

Action possible : impliquer les Kebeles dans la réhabilitation et l'amélioration du parc de logements locatifs sociaux ; définir des normes, règlements et procédures pour l'équipement sanitaire des logements privés.